

Le fonctionnement et l'oralisation des sigles de la presse contemporaine française

Ulfet Zakir oglu Ibrahim

Department of French Language
Azerbaijan University of Languages
Rashid Behbudov st 134
AZ 1034, Baku, Azerbaijan
E-Mail: ulfet.ibrahim@yahoo.com

Functioning and oral interpretation of initialisms and acronyms in the French daily press

Abstract. This article explores initialisms and acronyms taken from newspapers in the French press. In this article, using data from our study of abbreviated words, we attempt to answer the following questions: How can we shorten a word in French? What are the correct forms (means) of pronunciation of initialisms and acronyms? Can an initialism be considered as a separate (common) word? Before investigating the origin and function of various abbreviations in the French press, the preferred modality of each era, or even the basic rationales behind using such abbreviations, we define a term for abbreviated forms. It seems important to us to present our own definition and to illustrate in detail the problems of the subject. French uses four forms of abbreviated words to help create new words and build vocabulary. These four main forms of abbreviated words are: initials, acronyms, abbreviations, and truncations. At the same time, our goal in this article is to clarify the problem of pronunciation of initialisms and acronyms. To achieve our goal, we used a survey methodology conducted among people from different social groups and ages, in order to determine forms of oral speech and decipher abbreviations of the French daily press. Based on our research, we created a data table on the pronunciation of initialisms in French. The corpus elements and the survey conducted provide us with reliable data on the functioning, interpretation and decoding of abbreviated words in modern French. The survey results allow us to observe the fact that there are two main ways of using abbreviations in French: reading and spelling. Our analysis shows that the

Submitted: 20/12/2020. **Accepted:** 26/04/2021

Copyright © 2021 Ulfet Zakir oglu Ibrahim. Published by Vilnius University Press

This is an Open Access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.

obligation to use reading to write an acronym depends, in part, on a number of formal conditions. One of these conditions is the syllable and phonetic structure of acronyms. In conclusion, based on the survey results, we describe the table and types of abbreviations in the corpus of our study.

Key words: abbreviations, initialisms, acronyms, French daily press, short words, socio-political lexicon

1 Introduction

Notre recherche est consacrée à l'étude du raccourcissement des mots, à l'un des phénomènes linguistique du français contemporain, tirés des journaux quotidiens français tels que *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*. En effet l'apparition et le fonctionnement des mots raccourcis en français n'est pas un phénomène nouveau. Mais la grande vogue des sigles et des abréviations a apparu au XX^e siècle. Leur présence quasi permanente dans le français d'aujourd'hui ne laisse aucun doute, il suffit d'ouvrir au hasard n'importe quel journal, publication scientifique ou de vulgarisation, de regarder les émissions télévisées, les publicités ou entendre une discussion entre deux jeunes pour en être convaincu.

1.1 Les sigles et les acronymes

Le sigle est un procédé néologique qui a d'abord une fonction dénomminative. Les sigles et les acronymes facilitent la communication en synthétisant le concept considéré. Cette synthétisation est obtenue par la réduction graphique et phonétique de la séquence syntaxique exprimant le concept. La séquence syntaxique est ainsi ramenée à l'unité lexicale type du mot unique. Leur emploi de plus en plus fréquent non seulement dans la langue parlée, mais aussi dans la langue écrite demande une explication et une recherche plus approfondie.

1.2 Problématique de l'étude et création du corpus

Comment abrège-t-on un mot en français ? Quelles sont les formes correctes de la prononciation des sigles ? Le sigle, peut-il être considéré comme un mot unique ? Dans cette recherche nous essayons de répondre à toutes ces idées.

Pour atteindre ce but nous avons créé un corpus des sigles employés dans les articles socio-politiques de la presse pour analyser leurs particularités lexicales, phonétiques, fonctionnelles et leur fréquence d'utilisation. Dans le deuxième temps nous avons réalisé un sondage parmi les natifs afin d'établir le niveau de connaissance et le déchiffrement des sigles.

2 Procédé d'abrègement

Comment abrège-t-on un mot en français ? Avant d'examiner comment et depuis quand on le fait, quelle modalité chaque époque a privilégiée, voire pourquoi on pratique de tels abrègements, il importe de présenter les procédés disponibles à l'amointrissement d'un terme. Cela permettra de nous familiariser avec le vocabulaire lié à l'abrègement.

Chaque jour voit l'apparition de nouveaux mots raccourcis dont les auteurs n'ont pas toujours la délicatesse de donner, au moins une fois, la signification. Nonobstant que les mots abrégés constituent un des aspects de notre vie trépidante, mouvementée, ce qui a conduit au sacrifice de la qualité par la quantité et la rapidité, pour transmettre toutes les nouvelles du jour, un journal doit abrèger tout ce qui peut l'être, sinon la place lui manquerait très rapidement. Le journalisme devient dès lors une usine de « siglaison » qui use avec hargne par leur plume de ces multiples initiaux qui parfois ne laissent par leur nom. Sans compter, la profusion de comités, organisations, associations, commissions, agences, etc., chacun accompagné de son sigle, conduisant sans délai à une mauvaise compréhension, ou plus souvent à un manque total de compréhension des divers organismes.

Le français emploie 4 formes d'abrégés qui permettent la naissance de mots nouveaux et l'enrichissement du vocabulaire. Ces 4 principales formes de raccourcissements sont : les sigles, les acronymes, les abréviations et les tronctions.

3 Définition des termes « abréviation », « sigle », « tronction », « acronyme »

Pour pouvoir traiter un problème, il faut tout d'abord définir le sens même de sa notion pour éviter des confusions éventuelles.

Les grammairiens d'aujourd'hui préfèrent le terme *abrègement* pour désigner l'abréviation, mais ils éliminent les sigles de cette définition.

Citons à titre d'exemple André Martinet qui, dans *La grammaire fonctionnelle du français*, opère essentiellement avec deux sortes de raccourcissements : l'abrègement et le sigle. Ici l'abrègement est considéré comme un procédé de création par l'abréviation et le sigle est déjà le résultat du procédé de siglaison, ce qui est une distinction correcte (Martinet 1979, 237).

D'après les auteurs de *La grammaire méthodique du français*, la langue française emploie deux autres procédés qui enrichissent le vocabulaire : le sigle et l'abréviation. De plus, ils affirment que cette dernière « donne lieu à la tronction » et le mot tronction sert à souligner sa spécificité :

L'abréviation constitue une réduction du signifiant d'un mot, le signifié restant en principe inchangé. Elle donne lieu à la troncation des mots longs (plus de trois syllabes), le plus souvent retranchement d'une ou plusieurs syllabes finales ; deux ou trois sont conservées, parfois une seule : bac(calauréat), fac(ulté), prof(esseur), perm(ission) se terminent par la consonne initiale de la deuxième syllabe du mot entier. Parfois c'est le préfixe qui représente le mot réduit, comme super(carburant). Dans les composés savants, ce peut être le premier élément, comme télé(vision), mais le découpage n'est pas toujours exact (météo pour météoro-logie. (Riegel & Pellat 2011, 551–552)

Même si *Le Petit Robert* distingue déjà un sigle d'une abréviation (soulignons que cette distinction n'est pas explicitement établie dans la définition), c'est-à-dire, une forme qui supprime une partie d'un mot et une autre qui se limite aux lettres initiales, il comprend toujours sous une abréviation aussi une troncation, il mentionne *le bus*, c'est-à-dire *l'autobus* et il l'écrit en majuscules ce qui est une forme très rare (*Le Petit Robert* 2015, 9).

En ce qui concerne le terme de la troncation, c'est le procédé d'abrègement d'un mot par la suppression d'une ou de plusieurs syllabes. Il n'est que deux façons de tronquer : par *ablation* initiale, ou finale (*Le Petit Robert* 2015, 9).

L'acronyme mot formé d'initiales ou de syllabes de plusieurs mots, de acro- et -onym sigle prononcé comme un mot ordinaire. « Ovni » et « Sida » sont des acronymes (*Le Petit Robert* 2015, 9).

3.1 Terme de l'abréviation

A cet égard, il nous semble important de présenter notre propre définition sur la base de différentes lectures des travaux de Groud Claudette (1996), Lehmann Alise (2003), Cerquiglini Bernard (2019), Calvet Louis-Jean (1980), Grevisse Maurice (1975) et d'illustrer en profondeur la problématique de l'abréviation. Sous l'abréviation comme terme général nous comprenons, au sens large, l'ensemble des résultats abrégatifs qui seront également appelés : abrègement, abrégés, raccourcissements, raccourcis, réductions ou mots abrégés. Au sens restreint, nous distinguons 4 procédés d'abrèger (procédé d'abrègement, acronymie, troncation et siglaison) qui permettent la naissance de quatre principales formes de raccourci : les sigles, les acronymes, les abrègements et les troncations. *L'abréviation* est un raccourci uniquement graphique, le *sigle* est une réduction graphique (aux initiales) affectant aussi la réduction orale (si les lettres sont épelées), l'*acronyme* est un ensemble de mots abrégés aux initiales ou aux premières lettres, celles-ci étant ensuite prononcées comme un seul mot. Enfin, la *troncation* est une réduction orale (suppression des phonèmes au début ou à la fin du mot) qui se répercute à l'écrit (Cerquiglini 2019, 14).

Par emprunt au grec *aphaireisis*, « action d'ôter », on désigne ainsi une *troncation* opérant par l'élimination de la première partie du mot. Le phénomène se rencontre en français, langue dans laquelle on utilise « aphérèse » ; mais notons dès l'abord qu'il n'est des plus fréquents (Cerquiglini 2019, 14).

3.2 Problèmes grammaticaux et stylistiques liées à l'abréviation/troncation

Nous sommes bien en présence d'une variété nouvelle de la langue française. Certains dictionnaires, descriptifs et non puristes, ont admis des troncats, considérant qu'ils sont entrés dans l'usage. Historiquement d'abord, des apocopes (troncations vocaliques respectant la coupe syllabique) : *auto*, *cinéma*, *kilo*, *météo*, *métro*, *photo*, *taxi*, *vélo* etc. puis des apocopes (consonantiques), procédé qui a pris le dessus : ainsi *anar*, *bénéf*, *came*, *périph*, *réac*, *récup*, etc., figurent dans le *Petit Larousse*.

Que le procédé de troncation consonantique concerne aujourd'hui l'ensemble de la langue, nous en trouvons une preuve en examinant les matériaux du procédé. De quelle façon qu'abrège-t-on, en français ?

Les principales catégories grammaticales sont touchées : cette généralisation catégorielle est un des signes de l'universalisation du phénomène. Les linguistes qui ont examiné la troncation n'ont pas manqué d'observer que l'apoc a apparu chez les substantifs, qui étaient son domaine d'élection au XIX^e siècle. Quelques adjectifs ont été créés à la fin du siècle, puis au cours du XX^e : *cap/able*, *der/nier*, *difficile*, *formid/able*, *impec/cable*, *morfal/oux*, *réac/tionnaire*, *régul/ier*, *trans/cendant*, etc. De nos jours la troncation concerne pleinement la catégorie de l'adjectif ; nous avons relevé récemment : *blasé/blase*, *déterminé/déter*, *fracassé/fracasse*, *génial/gen*, *industriel/indus*, *nouveau/nouv*

Les travaux sérieux consacrés à la troncation sont menés par Fabrice Antoine (2002), Calvet Louis-Jean (1970, 1980), George Kenneth (1977), Claude Germain et André Lapiere (1988), Marc Plenat (1992). Dans notre recherche nous avons fait une référence aux travaux de ces auteurs.

4 Oralisaion des sigles tirés de la presse quotidienne française

Un des problèmes importants dans l'étude des sigles occupe la question de leur oralisation. En français il existe deux façons principales d'oraliser les sigles : la lecture et l'épellation. La possibilité ou l'obligation de recourir à la lecture pour oraliser un sigle dépendent en particulier d'un certain nombre de conditions formelles. La première d'entre elles est la « syllabilité ». C'est-à-dire, pour que le sigle soit lu, il faut qu'il contienne au moins un noyau vocalique et que les séquences de consonnes qu'il comporte constituent des attaques et des codas bien formées. C'est pour cette raison que nous

sommes obligés d'épeler certains sigles qui n'obéissent pas à ces principes. Exemple : *CNRS*, *ENSMF*, *RATP* ou *GRPA*. Quand nous examinons d'un peu plus les données, on s'aperçoit que bon nombre de sigles courts ne sont jamais lus. Il y a ainsi un fort à parier que le lecteur n'oraliserait jamais *UV* en [yv], *FO* [fo] ou *CA* [ka]. Nous pouvons faire une petite conclusion qu'il existe une taille critique en deçà de laquelle un sigle n'est pour ainsi dire jamais lu. Par contre les sigles longs sont presque toujours oralisés par lecture : qui par exemple, dirait *UNOSTRA* [yEnoEsteEra] au lieu de [ynostrɑ] ? Il existe un second seuil au-delà duquel l'épellation devient improbable, sauf dans un style de diction archaïque ou très formel. Le problème est de déterminer où se situent ces seuils, et, par conséquent, de définir l'unité ou les unités de mesure pertinentes.

4.1 Le poids des sigles. Les données

On a relevé et fait relever par des étudiants la prononciation d'un bon millier de sigles. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont paru « syllabables » et donc, *a priori*, susceptibles d'être oralisés par lecture. On trouvera dans un tableau donnant la proportion des formes effectivement lues pour chaque classe de sigles « syllabables » (les C et les V renvoient aux consonnes et aux voyelles graphiques).

2 lettres	3 lettres	4 lettres	5 lettres	6 lettres	7 lettres	8 lettres
VV1/39 VC32/8	VCC 2/28 VCV 10/20 VVC 0/30 VVV 0/30	VCCC 6/24 VCVC 14/16 VCCV 9/21 VCVV 12/18 VVVV 1/29 VVCC 0/30 VVCV 1/29 VVVC 2/28	VCVCC 12/13 VCCVC 13/12 VVCCC 0/30 VCCCV 12/13 VVCCV 10/15 VCCCC 0/25	VCVVCV 17/8 VCCVCC 19/6 VCVVCV 7/18 VCVCCV 21/4 VCCVCV 15/10	VCCCVCC 12/8 VCVCCCV 14/6	
CV3/37 CC0/40	CCC0/30 CCV 8/22 CVC 13/17 CVV 3/27	CCVC13/17 CCCC 0/30 CVCC12/18 CVCV 15/15 CCCV 0/30 CCVV 10/20 CVVC 12/18	CVCVC 12/13 CVCCV 18/7 CCCVC 0/25 CCVCC 4/21 CVCVV 10/15 CCCC 0/25 CVVCC 8/17 CVCCC 2/23 CCCVV 1/24 CVVCV 15/10 CCCCC 0/25	CVCCVC 19/6 CVCCCV 5/20 CCVCCC 0/25 CVCVVV 4/21 CVCVCV 21/4 CCCCC 0/25 CCVCVC 12/13 CCCCVC 0/25 CCVCCV 10/15	CVCCVCC 16/4 CVCVCVC 17/3 CVCVVVC 0/20 CCVVVCV 1/19	CVCVCVCV 20/0 CVCVCCVC 19/1 CVCVCVCC 20/0

Tableau 1. Proportions formes lues/formes « syllabables »

La lecture de ce tableau requiert quelques précisions. Les sigles du corpus ont été classés suivant le nombre, la nature et la répartition des lettres qui entrent dans leur composition. Les proportions portent non pas sur les sigles eux-mêmes, mais sur leurs réalisations : les sigles qui se sont trouvés avoir à la fois une réalisation lue et une réalisation épelée comptent chacun pour deux dans le tableau. On n'a pas pu faire de statistiques sur la fréquence d'usage des formes concurrentes, ce qui confère sans doute un poids plus élevé que dans la réalité aux formes exceptionnelles. Par exemple, les deux réalisations de *U.R.S.S.*, à savoir [yereses] et [urs], comptent chacune pour une réalisation, alors que la seconde est sans doute sensiblement moins fréquente que la première. Ces formes, peu nombreuses dans le corpus, sont toutes lues. L'observation, même rapide, du tableau montre que le taux de lecture des sigles dépend bien de leur taille, et qu'il existe probablement deux seuils, l'un en deçà duquel l'oralisation par lecture est quasiment impossible, l'autre au-delà duquel elle est presque obligatoire. En première approximation, la lecture est très improbable quand le sigle compte moins de trois lettres et elle devient extrêmement plausible quand il compte plus de trois lettres. Mais la définition de ces seuils est en fait beaucoup plus délicate qu'il n'y paraît au premier abord.

4.2 Le seuil inférieur

On a fait ci-dessus comme s'il allait de soi que la taille des sigles devait être évaluée en fonction du nombre des lettres qu'ils contiennent. Pourtant, cette hypothèse n'a rien de certain. Elle est même fautive en ce qui concerne le seuil inférieur.

4.2.1 L'unité de compte : la lettre ?

Pour ce qui est de ce seuil, l'unité de compte est phonique et non graphique. En effet, les sigles de trois lettres qui comprennent un graphème complexe (*i.e.* une séquence de lettres interprétée à la lecture comme un phonème unique) se comportent, sauf exceptions, comme les sigles de deux lettres : ils sont épelés. Dans le corpus, cette situation se présente dans trois types de sigles.

La plupart du temps, un *E* final est interprété dans les sigles comme un *e* muet. S'ils étaient lus, les sigles en *VCE* auraient donc une prononciation de type [VC]. Mais, hormis l'un d'entre eux dans lequel le *E* est interprété comme un [e], tous ces sigles qui, lus, auraient une structure de type [VC], sont épelés.

4.2.2 Sigles en VCE

ASE	[ase]	Aide sociale à l'enfance
ÉNE	[ɛne]	École nationale d'équitation
IDE	[id]	Infirmière Diplômée d'État

IGE	[iʒe]	Inspection Générale de l'Enseignement
IME	[ime]	Institut Monétaire Européen
OPE	[ope]	Offre Publique d'Échange
UFE	[yfe]	Union française d'électricité

Dans les sigles en CCV et en VCC, quand la séquence CC est une gémignée graphique. Dans les sigles, ces gémignées sont interprétées comme des consonnes uniques (cf. *D.D.A.S.S.*, qui est prononcé [das]). Tous ces sigles, dont la lecture donnerait une séquence [CV], sont épelés :

4.2.3 Sigles en CCV et en VCC

CCA	[sesea]	Coalition chrétienne américaine (Christian Coalition of America)
DDE	[dedeœ]	Direction Départementale de l'Équipement
FFA	[ɛfɛfa]	Fédération Française d'Athlétisme
PPE	[pepeœ]	Parti populaire européen
SSA	[ɛsɛsa]	Sciences Sociales Appliquées
AMM	[aɛmɛm]	Autorisation de Mise sur le Marché
ITT	[itete]	International Telephone and Telegraph Corporation
UJJ	[yʒiʒi]	Union de la jeunesse juive

4.2.4 Sigles en CVH et HVC

VIH	[veia]	Virus d'Immuno-déficience Humaine
HEC	[aœse]	École des Hautes Études Commerciales

Chacune des classes d'exemples ci-dessus est par elle-même relativement peu nombreuse. Mais prises ensemble, elles permettent de conclure que l'unité de compte qui intervient dans la définition du seuil en deçà duquel un sigle doit être épelé n'est pas la lettre. Si, en effet, tel était le cas, on s'attendrait à ce que le taux de lecture des sigles de trois lettres réunis en (2), (3) et (4) soit celui des autres sigles de trois lettres, alors que ce taux, très faible, est comparable à celui des sigles de deux lettres. En fait, il paraît clair que si les sigles de (2), (3) et (4) se comportent comme les sigles de deux lettres, c'est que, comme pour ces derniers, leur lecture aboutirait à une forme ne comptant que deux phonèmes.

4.2.5 Sigles en CV lus

LU	[ly]	[ɛly]	Lefèvre-Utile
RA	[ra]	[ɛra]	Restaurant Administratif
RU	[ry]	[ɛry]	Restaurant Universitaire

On peut constater que tous les sigles en CV qui sont lus commencent par un liquide. Le taux de lecture de ces sigles en LV, à savoir 3/7, est loin d'être négligeable, bien que le nombre des exemples soit très limité.

4.2.6 Une contrainte structurelle

La troisième difficulté, enfin, résulte du fait qu'imposer à l'oralisation par lecture un seuil de trois phonèmes en deçà duquel elle serait impossible est loin de suffire à rendre compte de la répartition des formes qui ne sont jamais lues.

Une consultation rapide du tableau montre que les attestations de lecture sont très peu nombreuses quand le sigle, même s'il comprend plus de deux phonèmes, ne contient pas de séquence CV. Voici quelques exemples du caractère très peu naturel de la lecture de ce type de formes.

4.2.7 Sigles en V C

AG	[age]	*[ag]	Assemblée Générale
ÉPS	[œpeɛs]	*[ɛps]	Éducation Physique et Sportive
IRTS	[iɛrteɛs]	*[irts]	Institut Régional du Travail Social
IUT	[iyte]	*[jyt]	Institut Universitaire de Technologie
IA	[ia]	*[ja]	Intelligence Artificielle
UEO	[yœo]	*[μeo]	Organisation de l'Unité Africaine
AIEA	[aiœɑ]	*[ajea]	Agence Internationale de l'Énergie Atomique

On notera que cette contrainte voulant que le sigle, pour être lu, comporte une séquence CV est elle aussi une contrainte phonique, et non une contrainte graphique : sauf exception, les sigles en VCCE, qui comportent une séquence CV à l'écrit mais pas à l'oral, sont oralisés non par lecture, mais par épellation, bien qu'il soit de règle, on le verra, que les sigles de quatre lettres soient lus quand ils sont « syllabables ». Cette obligation de les épeler résulte du fait que leur lecture ne comprendrait pas d'attaque. Les exemples dont on dispose ne sont malheureusement pas tous aussi bons qu'on pourrait l'espérer :

4.2.8 Sigles en VCCE

AFME	[æfɛmœ]	Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie
ANPE	[ænpœ]	Agence Nationale pour l'Emploi
OFCE	[œfseœ]	Observatoire français des conjonctures économiques
OCDE	[osedeœ]	Organisation de Coopération et de Développement Économique

À la contrainte de taille voulant que le sigle comporte au moins trois phonèmes, s'ajoute ainsi une contrainte d'ordre structurel qui impose dans le sigle la présence d'une sé-

quence /CV/. À elles deux, ces contraintes permettent de décrire les faits d'une façon assez satisfaisante. Mais, formulées de cette façon, elles n'entretiennent aucun lien l'une avec l'autre, et la grammaire qui les retient n'explique pas leur commune intervention dans la définition du seuil en deçà duquel l'oralisation par lecture est normalement impossible. On aimerait au contraire que ces deux contraintes découlent d'une contrainte plus générale qui les explique.

4.3 Le seuil supérieur

On a fait jusqu'à présent comme s'il allait de soi qu'un tel seuil existait. Cependant, les données sur ce point sont moins claires que pour le seuil en deçà duquel l'épellation devient obligatoire.

Quand la lecture éventuelle aboutit à une forme ne comptant que deux phonèmes, on ne constate pratiquement pas, dans le corpus, de cas de lecture effective, si ce n'est pour trois sigles commençant par un liquide et dans trois cas où l'intention de cocasserie est probable. On est donc bien fondé à poser un seuil inférieur. En revanche, le taux de lecture des sigles de quatre lettres n'est que de 107/343. Très supérieur à celui des sigles de trois lettres (36/204), ce taux reste néanmoins sensiblement inférieur à celui des sigles de cinq lettres (127/297), qui est lui-même légèrement inférieur à celui des sigles de six lettres (160/154). À s'en tenir aux données brutes, on aurait donc plutôt l'impression que le taux de lecture augmente progressivement au fur et à mesure que croît le nombre des lettres qui entrent dans le sigle. C'est là une impression fautive. Il faut en effet faire entrer en ligne de compte trois facteurs particuliers. On doit d'abord tenir compte du fait que la contrainte étudiée entre parfois en contradiction avec la contrainte qui veut qu'un sigle lu comprenne une séquence CV. Comme le montrent les exemples en VCCE réunis en faible taux de lecture des sigles en VVVV, en VVCC et en VCCC, c'est le plus souvent cette seconde contrainte qui sort victorieuse de la contradiction. Il faut signaler ensuite que l'on a été assez peu sévère quand il s'est agi de décider si les sigles en CCVC et en CVCC étaient « syllabables » ou non. On a par exemple admis comme « syllabables » *BDIC* et *CIDJ*. Bien que probablement légitimes (cf. *bdelle*, *match*), de tels groupes restent à tout le moins marginaux et font difficulté pour bon nombre de locuteurs, qui préféreront [bedeise] à [bdik] et [seidezi] à [sidz]. Si l'on prend en considération ces trois observations, on aboutit pour les sigles de quatre lettres à un taux de lecture sensiblement identique à celui des sigles de cinq lettres. Tout en admettant donc que ce seuil est moins rigoureux que le seuil inférieur, et qu'il puisse ne pas valoir dans des dictions archaïsantes ou soutenues, on tiendra pour vraie la généralisation voulant qu'un sigle de plus de trois lettres doit être lu.

5 Comment déchiffrer les sigles ?

Nous avons interrogé les natifs afin de déterminer le niveau des connaissances des nouveaux sigles apparus dans la presse contemporaine française et sensibiliser les lecteurs à la difficulté de leurs déchiffrements.

Sur un panel de 130 personnes interrogées (la plupart des interrogés sont les représentants des différentes couches sociales et domaines professionnels de 18 à 68 ans) sans très grande surprise, nous faisons diverses constatations. Le sigle est un vrai mystère pour l'homme. Nous venons donc d'essayer à travers ce mystère de soulever la boîte de Pandore du sigle. Le sigle est assez représentatif de la société actuelle. Le boom des moyens de télécommunications a rendu plus complexe l'usage de la langue ce qui est contradictoire face à la montée de l'élite polyglotte et à l'accroissement du niveau d'éducation. Cependant face au résultat du sondage, les français natifs devraient s'inquiéter de leur maîtrise assez médiocre des sigles, qui rentrent dans une normalité adjacente au phénomène de mode, comme l'usage de l'anglais. Qui connaît véritablement la définition exacte du t-shirt ou bien du parking... Tous ? Pas exactement.

Le sigle est une entité ambivalente, utilisé de tous, mais laissant échapper le doute. Ce sentiment général qui rallie les français, est bien plus du barbarisme, mais une aberration. Nous avons découpé notre questionnaire en plusieurs catégories. Pour la première, les questionnaires se sont surtout concentrés autour des natifs, c'est-à-dire des français nés et vivant en France. Ils forment la quasi-totalité du panel choisi. Diverses questions leur ont été proposées. Premièrement, un jeu de questions concernant la signification de sigles. La prononciation exacte est d'une très grande utilité. Nous avons tous une sensibilité à l'oreille, tous comme les papilles gustatives qui relient un goût précis à l'aliment. Prononcer *CAP* sous forme [kap], n'aurait aucune résonance à l'oreille du natif. Cependant la forme épelée donne de suite une réponse non erronée. Caprice de l'ouïe ? Non. Simple habitude. C'est ce qu'on appelle l'uniformisation de la langue. L'erreur à l'écoute est une donnée linguistique qui apparemment ne brusque en aucun cas les esprits.

Beaucoup de sigles sont oralisés indifféremment de l'une ou de l'autre façon. Par exemple *O.N.U.* peut être prononcé [ony], soit [oɛny], et *F.E.N.* soit [fɛn], soit [efɛn]. Dans le premier cas, on se contente de conférer aux lettres la valeur qu'elles ont habituellement dans l'orthographe du mot, dans le second, on énumère les noms des lettres qui entrent dans la composition du sigle. Certains sigles, néanmoins, bien que « syllabables », ne sont jamais lus ou ne le sont pour ainsi dire jamais, d'autres, au contraire ne sont jamais ou le sont rarement, alors que rien a priori ne s'oppose à ce qu'un sigle soit épelé.

Nonobstant les prononciations, il existe à travers ce sondage une réalité afférente, le manque de repères précis concernant le sigle reste aujourd'hui le réel problème. Il faut

drait dès lors des techniciens du sigle comme il existe des techniciens du Droit, ou bien des techniciens du Langage.

Le questionnaire s'est présenté de la forme suivante, tout d'abord une série de questions, sorte de test de connaissances du sigle, a été posée. Les personnes sondées ont été assaillies par les interrogations multiples, du style « Connaissez-vous la définition des sigles suivants ? »

- *HLM*
- *CMU*
- *UMP...*

Au bilan, sur les trente personnes interrogées, seulement six ont réalisé un sans-faute. Dix des trente connaissaient les sigles les plus courants (*OM*, *UMP...*). Le reste savait les significations, mais pas exactement la définition. Les natifs n'étaient pas nécessairement ceux qui ont excellé dans le domaine des pistes « siglables ». Cependant, les études poursuivies par le jeune sondé ont beaucoup d'importance dans sa maîtrise du sigle. Un étudiant en Droit, en économie, ... aura plus d'aisance à déchiffrer un sigle qu'un étudiant en lettres, qui ne rencontrera ces sigles qu'au détour d'un quotidien, ou après une manifestation friande de banderoles aux multiples siglaisons. Les étudiants qui étudient les institutions, véritables usines à sigle, en connaissent en principe la teneur. Le sigle est une entité abstraite, distincte de l'institution. C'est une science creuse, car qui dit creux, suggère une prétention de savoir sans réelle base.

De ce sondage ne résultent en aucun cas des pourcentages mais des constats, le premier constat est le triptyque qui entoure le sigle dans sa maîtrise :

5.1 Le Sigle « néant »

Utilisé à de rares occasions, étranger à nos bouches, et nos oreilles. Il apparaît quelquefois en certaines occasions. Il est l'extraterrestre du sigle. Il existe bel et bien mais personne ne connaît sa définition ni sa signification. Par exemple : qui connaît la définition de la *CAPJPO* ou encore du *Miviluds*. C'est devant des yeux abrutis par une question simple que nous comprenons que certains sigles même existants et utilisés depuis des décennies ne seront en aucun cas compris de tous. Cette sorte des sigles dans la presse est bien compréhensible pour les lecteurs. Mais ils ne disent rien à part du texte de l'article. Hors de texte ils sont difficiles à comprendre. Pendant le sondage 28 personnes sur 30 avaient des difficultés avec le déchiffrement de ces sigles, qui ont été présentés hors contexte.

Normalement il est plus facile de comprendre ces sigles dans les différents articles des numéros du journal « Le Monde » car les auteurs de ces articles présentent plusieurs fois

le déchiffrement de ces sigles. Ils ne s'emploient pas sans contexte. Leur emploi hors contexte nous présente une vraie énigme de l'interprétation. On peut les nommer aussi le fruit de la fantaisie des journalistes. Les articles du journal « Le Monde » abondent en sigles de ce type. Ici on peut citer quelques exemples de ces sigles :

- (1) *C'est en 1999, à la demande de Martine Aubry, alors ministre de l'emploi et de la solidarité, que l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afs-saps) a réuni un groupe d'experts pour évaluer le service médical rendu (SMR) des médicaments. 4 490 produits ont été étudiés. En juin 2001, les résultats sont publiés : 835 médicaments ont un SMR « insuffisant »* (L'article daté du 2 octobre 2016, Le Monde)
- (2) *« C'est une bonne idée », estime le docteur Georges Robinet, président de la fédération. Même son de cloche du côté du Collège national des gynéco-obstétriciens (CNGOF).* (L'article daté du 27 décembre 2012, Le Monde)

5.2 Le sigle « associé »

Il est usé de tous, mais personne ne connaît la réelle définition, seule sa signification globale. Par exemple à la question : « Connaissez-vous la définition de l'UMP ? » Les personnes répondaient en principe : « C'est le parti de Nicolas Sarkozy, c'est ça ? ... » ou bien la définition de la MAE « C'est la mutuelle pour les écoliers, celle que l'on diffuse à la publicité ». La plupart des Français et des francophones connaît bien la signification de cette sorte des sigles mais pas leur déchiffrement direct. Exemples :

- (3) *Actuellement, le taux d'emploi des handicapés dans les entreprises assujetties stagne autour de 4 %, avec 219 000 salariés concernés, soit à peine plus que le nombre de personnes handicapées (215 941 en juin 2012) inscrites à l'ANPE, dont 42 % depuis plus d'un an.* (L'article daté du 28 juin 2012, Le Monde)
- (4) *La CFDT ne voulait pas en entendre parler. La fédération chimie-énergie (FCE) de l'organisation de François Chérèque a, elle, consulté ses instances et ses adhérents, depuis le 9 décembre, et elle a approuvé sans réserve le texte négocié.* (L'article daté du 28 décembre 2013, Le Monde)
- (5) *La Fnac, c'est l'étatisme total et la mise en place de disques sur une période très courte.* (L'article daté du 8 novembre 2012, Le Monde)

D'habitude ces sigles n'ont pas souvent leur déchiffrement dans les pages des journaux, parce que tout le monde les connaît bien, surtout leur signification, mais pas toujours l'interprétation.

Il existe aussi les sigles que l'on associe à des blagues considérés comme des sigles humoristiques : *RATP*: Rentre avec tes pieds, Reste assis t'es payé ou bien *ANPE*, Avec Nous Peu d'Espoir... ou bien poussant le vice à plus loin précisant que le *BAC* a pour définition, le Brevet d'Accès au Chômage, l'*ÉNA* École Nationale pour Autistes, la *SNCF* Société Nourrissant Certains Fainéants, Source Naturelle de Catastrophes Ferroviaires le sigle est dès lors associé à un humour, car l'humour est le jeu de l'esprit. Ce qu'on appelle une lapalissade, c'est que ces sigles sont tellement inconnus de tous, que l'on s'arroge la volonté de leur donner une définition, qui sera connectée à un état d'esprit mis en vogue avec le marché du net. Les censeurs ont déjà perdu la bataille d'Internet, car l'*INTERNET* n'est-il pas l'acronyme « Imprévisible Noctambule Transportant un Ensemble de Ragots et de Nouvelles Eminemment Triviales ». Il est une manière de vivre, celle de la génération « Du parlons peu mais parlons bien ... ».

Nous, les spécialistes du langage, nous observons que la langue se perd, elle est bousculée par la tempête de nouvelles technologies, un vrai marasme d'octets qui assaillent notre quotidien, et nous fait perdre toutes notions du langage.

5.3 Le sigle « démocratique » ou « populaire »

Il est au berceau de la civilisation du sigle. On le connaît, on le maîtrise à cent pour cent. Il est le « chouchou » de ces messieurs, car quel homme ne va pas supporter l'*OL*, l'*OM*, ...le *PSG*. Ils sont populaires et ils se sont très vite intégrés dans notre jargon, comme ce petit SMS qui nous réveille comme le chant du coq au matin. Aux urnes, nous votons sans hésiter pour eux. Même chez les personnes non nées en France, ils ont une certaine instance. Pourquoi ? Toujours et encore ce système associatif, qui pousse à associer un sigle à une activité. Exemples :

- (6) *En France, la situation est à peine différente : les dettes présumées du PSG sont de 30 millions d'euros et celles de l'AS Monaco de 50 millions d'euros. Mais là, personne ne tire la sonnette d'alarme.* (L'article daté du 15 août 2014, Libération)
- (7) *Pour les plus confiants dans les vertus de la diplomatie, en choisissant finalement de jouer la carte de l'ONU et d'éviter l'isolement, les États-Unis se sont englués et la guerre pourrait ne pas avoir lieu.* (L'article daté du 16 avril 2015, Le Figaro)

Cette sorte de sigles ne présente aucune difficulté de déchiffrement. Tout le monde les connaît, leur signification et leur déchiffrement. On est tellement habitué à ces sigles que personne ne pense que ce sont des sigles, on les considère aujourd'hui comme les mots ordinaires. On les emploie comme les ordinaires. Dans les articles de la presse ils n'ont pas normalement leur déchiffrement.

6 Conclusion

Pour conclure il faut noter que le langage médiatique a ses lois et règles lexicales qu'elle sait très vite imposer, vu son omniprésence quotidienne dans la vie et son influence presque magique. L'abrègement est à présent un phénomène linguistique très répandu. Le français contemporain sursaute par ces formes d'écritures et de parlers. Nous les découvrons partout dans les journaux, dans les magazines, lors de nos conversations, dans le langage populaire, technique, scientifique, économique etc., en sommes dans les deux moyens de communication à l'oral et à l'écrit.

La siglaison, un autre procédé lexical productif, est typique pour le langage médiatique. Le sigle incarne traditionnellement l'étiquette des partis politiques (RPR, UDF), il est fréquent dans le vocabulaire des médias (PAF – Paysage Audiovisuel Français), l'ÉDJ (l'Événement du jeudi), il prolifère dans l'administration (LOV – Loi d'Orientation sur la Ville, DSQ – Développement Social des Quartiers, BNQ – Bas Niveau de Qualification), est, dernièrement, plutôt déconseillé dans la terminologie de l'entreprise comme impersonnel.

Les éléments du corpus et le sondage réalisé nous présentent les données fiables sur le fonctionnement, l'oralisation et le déchiffrement des mots abrégés en français contemporain. Après avoir présenté les données sur lesquelles nous avons travaillé, nous avons réussi à montrer le mot minimal français. Enfin, la définition donnée de la forme minimale du mot minimal se heurtant à certaines régularités mineures, on sera amené à avancer l'idée que certains groupes consonantiques initiaux ne constituent pas des attaques, que les liquides comptent en toute circonstance pour une unité de compte, et qu'une contrainte structurelle prohibe l'apparition d'hiatus dans les sigles courts et freine cette apparition dans les sigles longs.

Il est important à noter que, l'existence et la persistance des sigles dans la presse est due à quatre raisons bien définies : le manque de temps, le manque d'espace, la profusion d'organismes et au phénomène de mode qui le compose. C'est pourquoi il existe le sigle Unesco au lieu de United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ; ONU au lieu de l'Organisation des Nations unies, la marque IKEA (Ingvar Kamprad Elmtaryd Agunnaryd) ou bien plus terrible encore dans le charabia des sigles HIPPARCOS (High Precision Parallax Collecting Sattelite).

Références bibliographiques

- Calvet, Louis-Jean. 1970. *Le phénomène des sigles en français contemporain*. Paris : Université de Paris (Sorbonne).
- Calvet, Louis-Jean. 1980. *Les sigles (Que sais-je ? n°1811)*. Paris : PUF.

- Cerquiglini, Bernard. 2019. *Parlez-vous tronqué ?* Paris : Larousse.
- George, Kenneth. 1977. La siglaison et les dérivés de sigles en français contemporain. *Le Français moderne* n° 15(1), 33–42.
- Germain, Claude & André, Lapierre. 1988. Le sigle. Définition, caractéristiques et emploi. *Cahiers de lexicologie* n° 53. Classiques Garnier, 55–74.
- Grevisse, Maurice. 1975. *Le bon usage. Grammaire française*. Paris : Duculot.
- Groud, Claudette, Nicole Serna. 1996. *De abdom à zoo. Regards sur la troncation en français contemporain*. Paris : Didier.
- Kaye, Jonathan & Jean Lowenstamm. 1984. *De la syllabité*. Forme sonore du langage : structure des représentations en phonologie. François Dell, Daniel Hirst et Jean-Roger Vergnaud, éd. Paris : Hermann. 123–159.
- Lehmann, Alise & Françoise Martin-Berthet. 2003. *Introduction à la lexicologie*. Paris : Armand Colin.
- Martinet, André. 1979. *La grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Didier.
- Plénat, Marc. 1992. Quelques problèmes touchant l'oralisation des sigles. Actes du séminaire « Lexique » du GRECO Communication homme-machine. Guy Pérennou *et al.*, éd. Toulouse : Université Paul Sabatier, 173–182.
- Riegel, Martin & Jean-Christophe Pellat. 2011. *La grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.